

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
7 juillet 2010  
Français  
Original : anglais

---

**Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs  
de la représentante suppléante de la Bosnie-Herzégovine  
au Conseil de sécurité**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 24 juin 2010 par le Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, attestant que M<sup>me</sup> Ljilja Grgić-Stojanović a été nommée représentante suppléante de la Bosnie-Herzégovine au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

---

